

Constructeur bois

RNCP35507 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	232s
Formacode(s)	22396
Code(s) ROME	F1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	26/04/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

73 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 64 à former et organiser l'évaluation et 9 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A C BAT - ASSISTANCE CONSEIL EN BATIMENT	75003578400016	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800037	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800060	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800028	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800051	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200041	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 73 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35507-constructeur-bois/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le constructeur bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public. Les travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation énergétique et les créations de surfaces par extension ou surélévation.

ACTIVITÉS VISÉES

Le constructeur bois réalise les travaux de montage ou de pose sur plusieurs lots de la construction bois :

- la structure porteuse en bois ;
- la couverture en tuiles avec fenêtres de toit ;
- le revêtement bois de façade ;
- les ouvrages relatifs à la performance énergétique : isolations thermiques intégrées ou par l'extérieur, étanchéité à l'air.

Hors travaux de pose, il fabrique des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle : production par lots ou petite série, fiches de taille, matières premières semi-finies.

Il fabrique aussi les habillages et pièces de finition bois du revêtement extérieur bois.

Dans toutes ses activités, le constructeur bois applique les règles de sécurité individuelle et collective, les prescriptions et règles de mise en œuvre, et assure la maintenance de premier niveau de ses outils de travail.

Le constructeur bois intervient selon les consignes et sous le contrôle d'un supérieur hiérarchique. De la réception des consignes au compte rendu des tâches exécutées, le constructeur bois réalise ses activités en autonomie. Il est amené à communiquer avec des acteurs tiers à l'entreprise comme les ouvriers d'autres corps d'état, des fournisseurs, des représentants du client ou des contrôleurs techniques. Il est amené à travailler seul ou en équipe selon les activités.

Le constructeur bois professionnel utilise de l'outillage manuel, des machines portatives et des machines semi-stationnaires. Il exerce dans les ateliers de l'entreprise et à l'extérieur non abrité sur chantier exposé aux intempéries. Exercer sur chantier implique des déplacements sur plusieurs jours dans un rayon d'action à l'échelle d'une région.

Les risques pour la santé du professionnel sont liés :

- à l'atmosphère : bruits des machines, produit de traitement, poussières de bois, fibres d'isolant ;
- à l'usage de machines rotatives et outils de coupe ;
- à la manutention de charges supérieures à 55 kg ;
- et au travail en hauteur : travail en équilibre instable et postures contraignantes.

A compter du 1er février 2025, les référentiels d'activité et de compétences du titre professionnel voient les connaissances relatives à la rénovation énergétique précisées ou reformulées. Ces reformulations ne donnent pas lieu à la création de nouvelles activités ou compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots :

- débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis ;
- assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis.

Monter une structure bois :

- positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois ;
- joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois.

Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements industrialisés :

- poser une couverture en tuiles avec ses accessoires industrialisés et sans abergements ;
- poser les fenêtres de toit et les zones de couverture en tuiles avec abergements industrialisés.

Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois :

- poser l'ossature bois rapportée support d'un revêtement extérieur bois ;
- réaliser le traitement de baies dans une ossature bois ;
- poser le revêtement extérieur en lames ou panneaux bois d'une façade ;
- mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois.

Blocs de compétences

RNCP35507BC01 — Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots

LISTE DE COMPÉTENCES

Débiter des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis ;
Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35507BC02 — Monter une structure bois

LISTE DE COMPÉTENCES

Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois
Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35507BC03 — Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements industrialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

Poser une couverture en tuiles avec ses accessoires industrialisés et sans abergements ;
Poser les fenêtres de toit et les zones de couverture en tuiles avec abergements industrialisés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35507BC04 — Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois

LISTE DE COMPÉTENCES

Poser l'ossature bois rapportée support d'un revêtement extérieur bois
Réaliser le traitement de baies dans une ossature bois
Poser le revêtement extérieur en lames ou panneaux bois d'une façade
Mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

les entreprises de charpente ou construction bois

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

aide charpentier poseur/aide charpentière poseuse ;
monteur/monteuse en structures bois et composites ;
charpentier bois poseur/charpentière bois poseuse ;
charpentier poseur/charpentière poseuse ;
poseur/poseuse de charpentes bois ;
chef d'équipe en pose de charpentes bois ;
poseur/poseuse de charpentes en matériaux bois composites ;
fustier/fustière ;
poseur/poseuse de charpentes industrielles ;
monteur/monteuse de chalets en bois ;
poseur/poseuse de charpentes traditionnelles ;
monteur/monteuse de maisons à ossature bois ;
poseur/poseuse de fermettes.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêtés relatifs au travail en hauteur et à l'utilisation en sécurité d'échafaudages :

Articles R.4323 -58 à R.4323-68 du code du travail, relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du code du travail, relatifs au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 068 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 926
Jugés difficiles à recruter	65 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de

professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 809 €
Selon la branche	6 300 € – 7 142 €
Prise en charge	Branches concernées
6 809 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 142 €	CPNE Menuiseries Charpentes et portes planes
6 917 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	26/04/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP25720

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42102

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP25720

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35507/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	7
Organismes gestionnaires (CFA)	7
Organismes formateurs	7
Régions couvertes	5
Départements couverts	7
Organismes certifiés Qualiopi	7
Sessions	de 09/2025 à 12/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	179
Parcours menés à terme	173
Taux d'achèvement	97 %
Période	03/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	196
Montant total engagé	650 668 €
Coût moyen par dossier	3 320 €
Durée moyenne	89 h
Période	08/2021 – 04/2026
France compétences	73 %
Reste à charge titulaire	10 %
OPCO	8 %
France Travail	5 %
Entreprise	4 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.